



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 07 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Était absente excusée :
BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres
présents : 12

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :
31/08/2023

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AU TRI ET CLASSEMENT DU FONDS D'ARCHIVES COMMUNALES

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 du Code du patrimoine et de l'article R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le Maire indique au conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés. Trois organismes ont répondu dont les services du centre de Gestion de Saône-et-Loire.

Il présente au conseil municipal les différentes propositions reçues.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition du Centre de Gestion de Saône-et-Loire : Devis N°2023-0020 d'un montant maximal de 15 750.00€.
- de solliciter la subvention d'aide au classement du conseil Départemental
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les documents s'y rapportant.
- d'inscrire au budget 2024 les crédits nécessaires à cette opération en dépenses et en recettes

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/09/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Par délégation du Maire, Jean-Luc CHANUT,
Le 1^{er} Adjoint, Christian LABOURET.

